

Conseil municipal de Soueix-Rogalle

Compte rendu de la séance du 30 août 2019

L'an deux mille dix-neuf et le trente août à 21 heures 00, le conseil municipal de la commune de Soueix-Rogalle s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christiane BONTÉ.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de la convocation : jeudi 22 août 2019

étaient présent/e/s : Christiane BONTÉ, Christine TERRISSE, Colette ROMIER, Thomas GUITTOT, Pierre JOUAS, Séverine BARAT

était/en/t excusé/e/s :

était/en/t absent/e/s : Stéphane COUMES, Lionel FERNANDES, Pierre GASTEUIL

était/en/t représenté/e/s : Catherine TEQUI par Christine TERRISSE

Secrétaire de séance : Madame Colette ROMIER

Ordre du jour:

- Propositions de services du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ariège (C.D.G. 09) ;
- Cession d'un délaissé de voirie - Hameau de "La Serre" ;
- Demandes de subventions au syndicat mixte du parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises (PNR-PA) dans le cadre du réseau des "Maison du Parc" et territoire à énergie positive pour la croissance verte ;
- Répartition charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes – Année scolaire 2019-2020 ;
- Chenil à Herminet ;
- Questions diverses.

Délibérations du conseil:

Propositions de services du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ariège (C.D.G. 09)

Madame la Maire informe l'assemblée que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ariège (C.D.G. 09) souhaite proposer de nouveaux services optionnels aux collectivités adhérentes :

- Délégué à la protection des données ;
- Agent itinérant sur la préparation budgétaire et les marchés publics ;
- Conseiller en organisation ;
- Agent affecté à la Paye à façon.

Elle précise que pour diverses raisons (services déjà assurés en interne ou délégués), il n'apparaît pas opportun que la collectivité adhère à ces services optionnels.

Cession d'un délaissé de voirie (DEL 2019 027)

Madame la Maire expose à l'assemblée que certains biens du domaine public peuvent faire l'objet d'un déclassement de fait.

Vu le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L.1311-1 et L.3111-1 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) et notamment son article L.2141-1 ;

Vu l'arrêt du Conseil d'État n°70653 du 27 septembre 1989 "Moussion" ;

Considérant que la parcelle communale cadastrée 248-A-2181 d'une contenance de 21 ca (21m²) constitue un "délaissé de voirie" dans le sens où cette parcelle n'est plus utilisée pour la circulation et ne représente aucun intérêt public, il y a lieu de constater la disparition de la domanialité publique et le déclassement de fait de la parcelle susdite.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Constate la non affectation à la circulation publique de la parcelle 248-A-2181 ;
- Approuve le déclassement de fait de cet immeuble ;
- Accepte la vente du terrain communal cadastré section 248-A-2181 à Mme. Michèle MENDIZABAL au prix de 100,00 €
- Autorise Madame la Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires pour la passation de l'acte.

Répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes - Année scolaire 2019-2020 (DEL 2019 028)

Madame la Maire rappelle à l'assemblée les termes de l'article 23 de la Loi n°83-663 du 22 juillet 1983 ainsi que ceux de l'article L.212-8 du code de l'éducation relatifs à la répartition des dépenses de fonctionnement des établissements scolaires.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de solliciter les communes de résidence d'enfants scolarisés à l'école primaire de Soueix-Rogalle une participation de 500,00 € pour l'année scolaire 2019-2020 ;
- Autorise Madame la Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Motion de soutien à la famille Kilongo de Massat (DEL 2019 029)

Sur proposition de Madame la Maire et après un vote à l'unanimité, la question ci dessus est ajoutée à l'ordre du jour et la délibération suivante est adoptée.

Madame la Maire donne lecture de la motion n°AU_2019_48_BG-AU adoptée par le conseil municipal de Massat à la date du 27 juin 2019 et expose à l'assemblée la situation d'un ressortissant de la République Démocratique du Congo résidant sur le territoire avec sa famille.

Pierre KILONGO, réfugié du Congo, vit sur la commune de Massat depuis plus de 2 ans, avec ses 3 enfants. Toute la famille est intégrée à la vie de la commune. Les trois enfants de la

famille sont scolarisés dans des établissements publics des environs (école primaire de Massat & collège de Seix).

Depuis le 6 août 2019, cette famille vit sous la menace de l'exécution d'une "Obligation de Quitter le Territoire Français" (OQTF).

Un recours contre cette décision a été déposé auprès du tribunal administratif de Toulouse par des associations et collectifs de soutien.

Le tribunal administratif prévoit de statuer sur cette décision le 16 septembre.

Le conseil municipal, considérant l'aspect humanitaire de la situation et l'apport culturel et démographique de cette famille installée sur le territoire, s'associe et soutient l'action du conseil municipal de Massat.

Programme d'actions "Territoire à énergie positive pour la croissance verte" (TEPCV) (DEL 2019 030)

Madame la Maire expose au conseil que le syndicat mixte du parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises (PNR-PA) a lancé un appel à projet sur la biodiversité dans le cadre du programme d'actions "Territoire à énergie positive pour la croissance verte" (T.E.P.C.V.).

Dans le cadre de l'éducation à l'environnement, les enfants de l'école primaire de Soueix-Rogalle, labellisée "éco-école", ont créé un sentier sur la biodiversité avec mise en place de panneaux pédagogiques. Ce sentier pourrait être valorisé par la création de prospectus de sensibilisation à l'environnement à destination des visiteurs ainsi que par la mise en place de tables et de bancs permettant ainsi l'observation des paysages.

En outre, le verger communal créé en 2016 pourrait être étoffé par deux extensions et la plantation de vingt pommiers : dix au village de vacances et les dix autres sur le pré communal situé derrière le musée des colporteurs.

Elle précise que le projet de valorisation du sentier pédagogique et d'extension du verger communal pourrait être éligible à un financement du syndicat mixte, à hauteur de 80% du montant hors taxes du projet et plafonné à 3 000,00 €.

Madame la Maire propose donc le plan de financement ci dessous :

Montant des travaux Hors Taxes : 2 203,00 €
PNR - TEPCV (80%) : 1 762,40 €
Autofinancement (20%) : 440,60 €
Montant total des travaux TTC : 2 571,60 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de travaux décrit ci dessus,
- Approuve le plan de financement,
- Mandate Madame la Maire pour établir la demande de subvention TEPCV et signer tout pièce nécessaire à ce dossier.

Programme d'action réseau des maisons du Parc (DEL 2019 031)

Madame la Maire expose au conseil que le syndicat mixte du parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises (PNR-PA) assure la maîtrise d'oeuvre d'une subvention régionale sur l'amélioration de l'accueil du public, destinée au réseau des "Maisons du Parc".

Dans ce cadre, il conviendrait de remplacer l'éclairage existant dans le musée des colporteurs, "Maison du Parc", par un éclairage "LED" moins énergivore. En outre, il conviendrait également de doter la cour de l'espace muséal de mobilier permettant d'améliorer le confort des visiteurs lors du visionnage de l'exposition présente en ce lieu.

Elle précise que le projet d'amélioration de l'accueil du public pourrait être éligible à un financement du conseil régional à hauteur de 80% du montant hors taxes du projet et plafonné à 7 000,00 €, dans le cadre du contrat territorial.

Madame la Maire propose donc le plan de financement ci dessous :

Montant des travaux Hors Taxes : 4 812,00 €
PNR - Contrat territorial (80%) : 3 849,60 €
Autofinancement (20%) : 962,40 €
Montant total des travaux TTC : 5 674,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de travaux décrit ci dessus,
- Approuve le plan de financement,
- Mandate Madame la Maire pour établir la demande de subvention contrat territorial et signer tout pièce nécessaire à ce dossier.

Chenil à Herminet

Madame la Maire informe l'assemblée que son attention a été attirée par des propriétaires riverains sur l'installation irrégulière d'un chenil sur le territoire communal, au hameau de Herminet.

Les propriétaires riverains se sont érigés en collectif et entendent dénoncer les nuisances sonores et olfactives de cette installation irrégulière.

Les services préfectoraux ont été avisés et ont procédé à un contrôle du chenil.

Le conseil charge Madame la Maire d'adresser un courrier par lettre recommandé avec accusé de réception au propriétaire du chenil pour rappel de la réglementation et mise en conformité.

Question diverses

- Le bilan de la saison estivale au camping municipal fera l'objet d'une étude approfondie lors d'une séance ultérieure.
- Le projet de modification du plan local d'urbanisme est en cours d'étude. L'objectif est d'approuver la modification en janvier 2020.
- La procédure en cours d'acquisition de biens présumés vacants et sans maîtres se poursuit. L'incorporation d'un premier lot de parcelles devrait être soumise à l'approbation du conseil lors de sa prochaine séance.

- Madame la Maire informe le conseil que deux agents municipaux sont récipiendaires de la médaille d'honneur communale pour 25 ans de service. Une cérémonie sera organisée prochainement afin de leur remettre cette décoration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.